

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Bureau

Séance du 24 juin 2010

Délibération n° B-2010-08

**Approbation des trois conventions projet à conclure
avec la communauté de communes de l'Île de Ré
(Rectification d'erreurs matérielles)**

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-6°,

Vu la délibération n° B-2010-05 approuvant les trois conventions projet à conclure avec la communauté de communes de l'Île de Ré,

Sur proposition du directeur général,

- ABROGE la délibération n° B-2010-05 ;
- APPROUVE les trois conventions de projet entre la communauté de communes de l'Île de Ré et l'EPF de Poitou-Charentes
 - o « Ancienne maison de retraite » (commune de Saint-Martin de Ré)
 - o « Les Brises Marines » (commune d'Ars-en-Ré)
 - o « Colonie PTT » (commune de Loix-en-Ré)entre la communauté de communes de l'Île de Ré et l'EPF de Poitou-Charentes ;
- AUTORISE le directeur général à signer les conventions.

Le Président du conseil d'administration

Jean-François MACAIRE

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 30 JUIN 2010

Le Préfet,

Bernard TOMASINI